

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage **09.04.2024**

Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Familienpolitik
Akteure	Birrer-Heimo, Prisca (sp/ps, LU) NR/CN, Engler, Stefan (cvp/pdc, GR) SR/CE
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 – 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Heidelberger, Anja
Pasquier, Emilia

Bevorzugte Zitierweise

Heidelberger, Anja; Pasquier, Emilia 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Familienpolitik, 2013 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 09.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Öffentliche Finanzen	1
Direkte Steuern	1
Sozialpolitik	1
Soziale Gruppen	2
Familienpolitik	2

Abkürzungsverzeichnis

WAK-SR Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates

CER-CE Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats

Allgemeine Chronik

Öffentliche Finanzen

Direkte Steuern

BUNDESRATSGESELLSCHAFT
DATUM: 27.09.2019
ANJA HEIDELBERGER

In jeweils vier Sitzungen bereinigten National- und Ständerat das Bundesratsgeschäft über die **steuerliche Berücksichtigung der Kinderdrittbetreuungskosten**. Die beiden Räte konnten sich in der Frage, ob der Kinderabzug bei den direkten Bundessteuern pro minderjährigem oder in schulischer Ausbildung stehendem Kind von CHF 6'500 auf CHF 10'000 erhöht werden soll, bis zum Ende des Differenzbereinigungsverfahrens nicht einigen: Der Nationalrat befürwortete die entsprechende Erhöhung, wobei die Zustimmung zwischen den Behandlungen von 98 zu 90 Stimmen (bei 3 Enthaltungen) auf 126 zu 67 Stimmen (bei 1 Enthaltung) stieg. Die FDP-Liberale-Fraktion hatte dazwischen vom gegnerischen ins Befürworterlager des erhöhten Abzugs gewechselt. Beat Walti (fdp, ZH) erklärte, man könne zu diesem Punkt stehen, da er als Konter gegen einen Abzug von CHF 25'000 für alle Familien ohne Erwerberfordernis ins Gesetz aufgenommen worden sei. Im Grundsatz sei es auch nicht falsch, die Familien steuerlich zu entlasten. Die SP-, die Grüne und die GLP-Fraktion lehnten die Änderungen bis zum Schluss ab. Sie komme vor allem Familien mit hohen Einkommen zugute, kritisierte zum Beispiel Prisca Birrer-Heimo (sp, LU). Zudem schränke sie den Handlungsspielraum für Massnahmen ein, die wirkungsvoller und effizienter wären, legte Kathrin Bertschy (glp, BE) das Hauptargument für die grünliberale Ablehnung dar. Diese Argumente dominierten auch das Differenzbereinigungsverfahren im Ständerat. Kurz vor dessen erster Behandlung des Geschäfts hatte die WAK-SR gemäss ihrem Sprecher Pirmin Bischof (cvp, SO) ihre Position geändert: Da das Bundesratsgeschäft zur Abschaffung der Heiratsstrafe kurz zuvor an die Kommission zurückgewiesen worden sei, wodurch man zwar einerseits Geld spare, aber andererseits die Ehepaare vorerst nicht unterstützen könne, wolle man wenigstens die Kinderzulagen erhöhen. Der Ständerat sprach sich jedoch mit 22 zu 21 Stimmen und mit 23 zu 20 Stimmen zweimal für Minderheitsanträge auf Festhalten aus. Die folglich notwendig gewordene Einigungskonferenz empfahl die Position des Nationalrats mit 19 zu 7 Stimmen zur Annahme, eine Minderheit Birrer-Heimo sprach sich für die Abschreibung der gesamten Vorlage in dieser Form aus. Ihr Antrag war jedoch im Nationalrat wie erwartet chancenlos: Mit 124 zu 55 Stimmen (bei 4 Enthaltungen) stimmte die grosse Kammer der Vorlage erneut zu. Im Ständerat stellte Paul Rechsteiner (sp, SG) einen Ordnungsantrag auf Rückweisung an die Kommission als Alternative zum Abschreibungsantrag. Die Kommission solle die «finanziellen und verteilungspolitischen Folgen auch im Quervergleich der Steuervorlagen unter Einbezug der Kantone» abklären; Finanzminister Maurer versprach eine Auslegeordnung bis zur Wintersession. Der Ständerat lehnte jedoch den Ordnungsantrag mit 23 zu 15 Stimmen (bei 3 Enthaltungen) ab und stimmte schliesslich dem Antrag der Einigungskonferenz mit 21 zu 20 Stimmen (bei 2 Enthaltungen) äusserst knapp zu. Somit setzte sich der Nationalrat mit seiner Version durch. Die Schlussabstimmungen waren nur noch Formsache, mit denselben Allianzen wie zuvor nahmen der Nationalrat die Vorlage mit 132 zu 62 Stimmen (bei 3 Enthaltungen) und der Ständerat mit 25 zu 17 Stimmen (bei 3 Enthaltungen) an. Damit war das Geschäft jedoch noch nicht vom Tisch: SP-Fraktionschef Nordmann (sp, VD) kündigte noch vor der Schlussabstimmung an, dass seine Partei ein weiteres Mal das Referendum «gegen eine verfehlte steuerpolitische Vorlage» ergreifen werde.¹

Sozialpolitik

Soziale Gruppen

Familienpolitik

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 24.11.2013
EMILIA PASQUIER

En avril, le Conseil national s'est prononcé sur l'initiative populaire de l'UDC, dite **initiative pour les familles**. L'initiative de l'UDC vise à accorder aux parents qui gardent leurs enfants eux-mêmes les mêmes déductions fiscales qu'aux parents qui travaillent et déduisent des frais de crèches. Ainsi, tous les parents pourraient déduire la même somme, soit un montant maximal de 10'000 CHF. Les sept sages avaient déjà exprimé leur scepticisme face à cette initiative en 2012. Lors de son passage devant les conseillers nationaux, l'initiative a créé un réel débat de société, où les adhérents au texte ont été accusés de vouloir imposer le modèle familial traditionnel. Le tribun zurichois Christoph Blocher (udc, ZH) a même comparé les mères faisant garder leurs enfants dans des crèches à des coucous déposant leurs œufs dans les nids étrangers. Le vocabulaire utilisé durant la campagne – « prime au fourneau » ou encore « Staatskinder » – a renforcé l'aspect émotionnel de la votation. En plus des débats idéologiques, les questions de coûts, d'équité fiscale (soit une déduction de frais de garde inexistants), ou encore la question des réels bénéficiaires de l'initiative ont été mises en avant par les opposants. Avant de se prononcer sur un potentiel soutien à l'initiative, le parlement a refusé une initiative Streiff-Feller (pev, BE) qui souhaitait renvoyer le projet au Conseil fédéral afin qu'il élabore un contre-projet contenant une augmentation des déductions pour enfant, ainsi que l'instauration d'un montant maximal de déduction dans le cas où les montants de frais de garde seraient supérieurs à ceux de la déduction pour enfant. La proposition a été refusée par 184 voix contre 5. Au final, le Conseil national a suivi le gouvernement et s'est opposé à l'initiative UDC par 109 voix contre 74 et 6 adhésions. Le texte a ainsi été soutenu par l'UDC et quelques voix radicales-libérales. Lors de son passage au Conseil des Etats, l'initiative a également été soumise à une minorité Engler (pdc, GR) demandant un contre-projet direct qui admettrait une déduction fiscale pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants (soit une augmentation des déductions pour enfants), sans pour autant toucher à la déduction des frais de garde. Cette proposition a été rejetée par 24 voix contre 18, tout comme l'initiative, refusée par 26 voix contre 17. Au vote final, les deux chambres ont balayé le texte de l'initiative: 110 voix contre 72 et 7 abstentions pour le Conseil national et 26 voix contre 17 et 2 abstentions pour le Conseil des Etats. Le soutien à l'initiative s'est naturellement retrouvé dans les rangs de l'UDC, mais aussi parmi les membres du PDC. Notons qu'au niveau cantonal, le PDC a introduit des déductions similaires à celles proposées par l'UDC dans les cantons de Zoug, du Valais et de Lucerne. Le président du parti Christophe Darbellay (pdc, VS) a annoncé que si son parti décidait de soutenir l'initiative de l'UDC, il espérait un retour d'ascenseur lors des votes sur ses propres initiatives. Mais le PDC a dû faire face à d'importantes discorde à l'interne. En effet, alors que la direction du parti et la majorité du groupe parlementaire se sont exprimées en faveur de l'initiative. Les femmes PDC ont rejoint le comité libéral luttant contre cette même initiative. Lors de l'assemblée du PDC, les délégués ont désavoué la direction en refusant de soutenir l'initiative de l'UDC par 114 voix contre 87 à bulletins secrets. Le lobbying des femmes PDC, opposées à l'initiative, aurait largement contribué à cette décision. La première étude SSR publiée en octobre a également créé une réelle surprise en montrant que 64% des sondés soutenaient l'initiative. Ce sondage a amené les deux comités opposés à l'initiative, soit le comité de gauche (PS et Verts) et le comité libéral (PLR, Vert'libéraux, PBD, Femmes PDC) à réunir leurs forces en organisant un événement relativement inédit: une conférence de presse réunissant tous les leaders des partis opposés à l'initiative. La conférence a été marquée par l'absence de Christophe Darbellay (pdc, VS), engagé dans le comité de soutien à l'initiative, remplacé par Lucrezia Meier-Schatz (pdc, TG). Lors de la campagne, l'UDC a argumenté en faveur d'un « geste de reconnaissance » envers les personnes faisant le choix de rester à la maison. Les opposants ont quant à eux martelé que l'initiative agrarienne bénéficierait seulement aux couples possédant un haut revenu, qu'elle engendrerait des coûts importants et qu'elle se voulait une absurdité fiscale. Le 24 novembre, 52,9% des Suisses ont refusé l'initiative de l'UDC. Acceptée dans seulement deux cantons (Schwyz et Uri) et en Appenzell Rhodes-Intérieures, l'initiative de l'UDC n'a pas réussi à convaincre. Avec 33,2% de oui, le canton de Vaud a pris la tête des cantons opposés à l'initiative, suivie par Genève (33,8%) et Bâle-Ville (34,3%).

Votation du 24 novembre 2013

Participation: 52,9%
Oui: 1139 743 (41,5%) / cantons : 2 1/2

Non: 1 604 476 (58,5%) / canton : 20 5/2

Mots d'ordre:

- Oui: UDC.
- Non: PLR, PDC, PBD, Vert'libéraux, Verts, PS.

Selon l'analyse VOX, le profil politique des votants a été un facteur déterminant. Alors que 78% des sympathisants de l'UDC se sont exprimés en faveur de l'initiative, 84% des sympathisants du PS l'ont refusée. De par sa formulation, l'initiative a permis le développement de deux lignes argumentatives: l'une fiscale et l'autre sociétale. Les partisans d'une Suisse traditionnelle ont plus largement accepté l'initiative (62%) que les défenseurs des valeurs modernes (62%). Les femmes ont également adapté leur réponse en fonction de leur situation personnelle et de l'avantage éventuel que l'acceptation de l'initiative pourrait leur apporter. Ainsi, les femmes non salariées qui gardent elles-mêmes leurs enfants ont accepté l'objet à raison de 70%, les mères salariées à 41% et les femmes actives sans enfants à 23%. L'analyse des annonces APS a montré que le nombre d'annonces-presse publiées par les deux camps était quasiment identique. Les annonces-presse ont souvent mis en scène des femmes, ce qui représente une exception notoire dans les campagnes politiques. L'analyse des annonces a également montré des différences dans l'argumentation du front opposé à l'initiative. Alors que la gauche s'est concentrée sur l'idée d'injustice sociale, les libéraux ont tablé sur l'augmentation des coûts liés à l'initiative.²

1) AB NR, 2019, S. 1600 ff.; AB NR, 2019, S. 1849 ff; AB NR, 2019, S. 1909 f.; AB NR, 2019, S. 1994 f.; AB SR, 2019, S. 773 ff.; AB SR, 2019, S. 950 ff.; AB SR, 2019, S. 983 ff.; AB SR, 2019, S. 999

2) FF, 2013, p. 4183; BO CN, 2013, p. 449ss., 584ss., 1210; BO CE, 2013, p. 610ss., 647; Lib, 16.4.13; LT, 16.4.13; NZZ, 12.10.13; LT, 9.10.13; Lib et 24H, 28.10.13; LT, 5.11.13; NZZ, 25.11.13; Heidelberger/Milic/Vatter (2013) Vox-Analyse de la votation fédérale du 24 novembre 2013